

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE186

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

Deux députés et deux sénateurs dont au moins un issu de l'opposition ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour ambition de renforcer la présence de parlementaire au sein d'Expertise France et d'y ajouter un membre de l'opposition, la présence d'un seul parlementaire n'était pas suffisante pour représenter la diversité des opinions au sein du Parlement.